



## Audience du 13 juillet 2012 avec Philippe Rambal

Une délégation du SCSFiP a été reçue le 13 juillet par Philippe Rambal assisté de Dominique Gontard et Olivier Rousseau. Le SCSFiP était représenté par Jean-Marc Bouchet, Christine Lorenzelli, Sandrine Laplace et Marie Da Costa Rousseau.

L'objectif de cette audience était de faire le point sur les avancées depuis la dernière audience du 19 août 2011 et de rappeler attachement du SCSFiP au respect des droits des cadres et à l'existence de perspectives de promotion attractives pour les cadres qui le souhaitent.

### **1 – La carrière des IP**

Le SCSFiP rappelle que l'accès au grade d'IP est le résultat d'un processus sélectif et exigeant. Cela passe, effectivement, par un recrutement mesuré et limité en nombre et des débouchés sur le grade d'AFIPA dans une très large proportion. Pour cette raison, les emplois et responsabilités offerts aux IP doivent être clairement distingués de ceux accessibles aux Idiv.

Philippe Rambal confirme qu'il est nécessaire de réduire le volume des futures promotions d'IP. Par ailleurs, il estime qu'il n'y a pas confusion entre les fonctions exercées en cible par les IP et les IDIV qui seront effectivement différenciées. En témoigne l'intérêt porté par les IDIV à l'examen professionnel d'IP dont les candidats ont été de bon niveau en 2012, ce qui démontre que le grade d'IP conserve l'image de l'encadrement supérieur au sein de la DGFIP.

A l'occasion de la CAP des inspecteurs principaux des 14 et 15 juin, le SCSFiP avait rappelé son attachement à la transparence des dispositifs proposés lors des campagnes de mutation et affectation qui est fondamentale. Des candidats à la mutation avaient fait part de leurs interrogations concernant un certain nombre d'affectation sur des postes à profil, sur le manque de visibilité des profils attendus et sur les affectations d'office d'IP (filrière Gestion publique) en première affectation sur des postes en DIRCOFI. La préoccupation du SCSFiP étant d'éviter aux collègues affectés d'office sur ces postes et qui avaient fait part de leur inquiétude de se trouver en situation difficile pour leur premier poste.

Philippe Rambal et Olivier Rousseau admettent qu'il existe parfois une confusion des responsables de structures concernés entre le profil et le choix d'un candidat. Ils s'accordent sur la nécessité d'apporter les précisions utiles et d'améliorer en amont l'information de l'ensemble des protagonistes.

Par ailleurs, s'agissant des affectations d'office qui ont caractérisées la promotion 2012, Dominique Gontard fait part de l'enthousiasme des IP arrivant sur ces postes et indique qu'un parcours de formation spécifique est en cours de préparation avec l'ENFiP.

***Le SCSFiP tient à rappeler qu'il est essentiel pour les lauréats de la future promotion d'IP de faire un nombre de vœux suffisant pour éviter une affectation d'office.***

***Par ailleurs, nous constatons que de nombreux postes à profil ont été pourvus par des premières affectations, y compris, pour certains, par des IP affectés d'office. Par conséquent, nous conseillons aux collègues qui souhaitent rejoindre une destination géographique de ne pas s'autocensurer sur ces postes à profil. In fine, faute d'autres profils adéquats, un profil « atypique » peut finalement être retenu et, rappelons-le, postuler ne coûte rien.***

Olivier Rousseau indique que la sélection IP ⇒ AFiPA doit être achevée impérativement pour la fin février 2013.

Les entretiens de sélection se dérouleront donc en principe sur la période novembre - décembre 2012.

L'importance de l'entretien était différente dans la filière fiscale et dans la filière gestion publique. Pour la filière fiscale, la réussite de l'entretien conditionnait le passage à AFiPA, dans la filière gestion publique, l'impact de l'entretien était limité.

***Le SCSFIP tient à rappeler qu'il est essentiel pour les futurs candidats de préparer cet entretien. Pour les IP du stock, même si les taux de réussite sont garantis par filière, une prise de grade décalée pour un IP GP décale d'autant la plage d'appel pour AFIP.***

## **2 – La carrière des AFiPA**

Le SCSFIP rappelle sa doctrine en la matière, à savoir que les divisions "à enjeux", des deux filières, doivent être systématiquement confiées à un AFiPA, c'est à dire toutes les divisions dans les DLU régionales et les divisions les plus importantes (en termes d'enjeux managériaux, financiers ou d'expertise) dans les DLU départementales de 1ère et 2ème catégorie.

A cet égard, Philippe Rambal confirme les cibles définies lors du GT du 13 février 2012 en matière de désignation des responsables de divisions dans les DR/DDFIP de 1ère ou 2ème catégorie.

**Par ailleurs concernant la sélection AFIP 2012 le projet de note est en cours de validation et une réunion des collègues figurant sur les plages d'appel utiles sera organisée le 17 septembre prochain. La date butoir de dépôt des candidatures sera postérieure au 17/09. Ainsi, les collègues concernés disposeront des informations nécessaires avant de se déterminer quant à leur orientation professionnelle.**

**A ce titre le SCSFIP conseille aux collègues de ne pas attendre la réunion d'information pour débiter leurs réflexions quant à leur environnement professionnel.**

Sur le parcours valorisé par le candidat, Philippe Rambal indique qu'il ne sera pas examiné en fonction de sa variété, mais quant à l'appréciation portée sur le cadre par ses responsables successifs. Dans l'immédiat, il précise qu'il n'existe pas de parcours « normé », même si la situation est susceptible d'évoluer. Il convient d'abord de « défendre sa carrière », c'est-à-dire tenir ses positions et savoir les expliquer.

Le SCSFIP rappelle par ailleurs la nécessité d'assurer des débouchés et des perspectives de mouvement dans un délai acceptable aux collègues qui échoueraient à cette sélection et ne souhaiteraient pas bénéficier d'un dispositif de 2<sup>ème</sup> chance.

Philippe Rambal prend acte de cette demande. Il complète sur le dispositif de la 2<sup>ème</sup> chance en posant la question des proportions à chacun des tours avec un exemple : avec une base de 50% de taux de réussite global à la sélection, vaut-il mieux 48% de réussite au premier tour et 2% au deuxième, ou respectivement 35% et 15% ?

Quelque soit la solution qui sera retenue, le SCSFIP a indiqué que le délai entre les deux tours doit être réduit à 3 ans.

**Sur ces points le SCSFIP souhaite connaître les avis de ses adhérents.**

Sur les débouchés, Philippe Rambal rappelle la création des postes HEA administratifs. La piste des postes comptables et des agences comptables est en cours d'étude.

***Le SCSFIP précise que cette piste de débouchés est une demande récurrente de sa part afin d'assurer aux collègues un parcours de carrière valorisant.***

### **3 – La carrière des AFiP**

Les SCSFiP a fait état d'une certaine inquiétude sur les chaînages issus de la dernière promotion à AFiP. En effet, 7 collègues promus AFiP n'ont toujours pas été affectés à cette date alors que leurs successeurs AFiPA rejoindront leur nouvelle affectation au 1<sup>er</sup> septembre prochain. S'agissant des 7 collègues (4 FF et 3 GP) en attente d'une prise de fonction au grade d'AFiP, Philippe Rambal indique qu'un appel à candidature a été lancé sur les vacances de postes actuelles.

Les prochains mouvements AGFiP/AFiP pourraient avoir lieu en deux temps d'ici la fin de l'année 2012 :

- le premier en septembre 2012 : mouvement d'AFiP limité à des opérations visant à pourvoir des vacances d'emplois se libérant cet été ou déjà libérés depuis la dernière CAP;
- le second en fin d'année : mouvement d'AGFiP-AFiP plus large, comprenant des opérations visant à pourvoir des emplois se libérant jusqu'en juillet 2013. La préparation de cette seconde CAP débutera par le lancement d'une nouvelle campagne de desiderata dès le mois de septembre. La CAP pourrait avoir lieu en fin d'année 2012.

A cette occasion, des échanges de fonctions au sein d'une même direction pourraient être envisagés entre responsables de pôles ou adjoints de responsables de pôles ou responsables MMR, avec accord conjoint des cadres concernés.

**Le SCSFiP demande que les collègues occupant des fonctions de RPIE ne soient pas exclus de ce dispositif.**

Dans le même temps, le calendrier 2012 de la plage d'appel utile à AGFiP n'est pas encore arrêté, pas davantage que le contenu et les modalités exacts de la sélection.

A cet égard, la DG indique que les travaux actuels se concentrent sur la mise en œuvre de l'article 23<sup>1</sup> du statut.

Enfin, un sujet demeure, la cartographie des emplois des A+ : sur ce point, Philippe Rambal propose au SCSFiP de réagir aux propositions de la DGFiP sur le sujet dans le cadre des GT sur les DLU. Il souligne l'écueil d'une cartographie trop rigide qui pénaliserait les parcours de carrière.

**Le SCSFiP prendra part aux réflexions du GT sur cette thématique programmé le 2 octobre 2012.**

---

<sup>1</sup> L'article 23 dispose que « quelle que soit la date de l'intégration dans le nouveau corps effectué en application des articles 21 ou 22 du présent décret, les agents titulaires d'un même grade et détenant la même ancienneté dans ce grade à la date d'effet du présent décret ne peuvent se trouver classés à des niveaux différents au sein de leur grade d'intégration à l'issue du processus d'intégration ».